



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de la société

Nom du produit : MetriCide^{MC} Plus 30

Fabricant : METREX^{MC} RESEARCH
1717 W. Collins Ave.
Orange, CA 92867
U.S.A.

Numéro de téléphone pour plus de renseignements : 1-800-841-1428 (service à la clientèle)

Importateur canadien : Sybron Canada LP
250 First Gulf Boulevard
Brampton ON L6W4T5
Canada
(714) 516-7788

Numéro de téléphone en cas d'alerte chimique (déversements de produits chimiques, fuites, incendie, exposition ou accident uniquement) :

CHEMTREC 1-800-424-9300 (aux États-Unis) 1-703-527-3887 (en dehors des États-Unis)
Canutec, au Canada : 1-613-996-6666 (24 heures)

Date de préparation/révision de la FS : 7/14/2015

Utilisation du produit : Stérilisant liquide/désinfectant puissant

DIN : 01964496

2. Identification des risques

Liquide transparent et incolore à l'odeur fruitée.

SITUATIONS D'URGENCE

Corrosif pour les yeux. Peut causer une irritation de la peau et des voies respiratoires. Peut être nocif s'il est avalé ou inhalé. L'ingestion de glutaraldéhyde peut avoir des effets sur le système nerveux, notamment la nausée, les étourdissements, les maux de tête et la somnolence. L'inhalation répétée de vapeurs peut provoquer les symptômes de l'asthme chez certaines personnes. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

3. Composition / renseignements sur les ingrédients

Composant	N° CAS	Quantité
Glutaraldéhyde	111-30-8	3.4%
Ingrédients non dangereux	Breveté	96.6%

4. Premiers soins

Inhalation : si des effets se manifestent, amener la personne dans un endroit aéré. Si les effets persistent, appeler un médecin.

Contact avec la peau : rincer à l'eau pendant 15 minutes. Si une irritation cutanée se manifeste et persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : garder les yeux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact au bout de 5 minutes, puis continuer de rincer. Solliciter immédiatement de l'aide médicale.

Ingestion : en cas d'ingestion, solliciter des conseils médicaux en appelant un centre antipoison ou les urgences hospitalières. S'il est impossible d'obtenir un avis médical, amener la victime et le contenant du produit au service d'urgence médicale ou à l'hôpital le plus proche. Ne pas faire vomir, sauf indication contraire du personnel médical. Si la victime est éveillée, lui rincer la bouche à l'eau. Ne rien tenter d'administrer oralement à une personne inconsciente.

Note au médecin : des dommages probables des muqueuses peuvent être une contre-indication au lavage gastrique.

5. Mesures en cas d'incendie

Moyens d'extinction : employer un moyen d'extinction qui convient au feu environnant.

Procédures spéciales en cas d'incendie : les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à surpression et des vêtements de protection complète contre le feu dans les zones où les produits chimiques sont utilisés ou entreposés.

Dangers inhabituels d'incendie : aucun connu.

Produits de combustion dangereux : en cas de combustion après évaporation de l'eau, il existe un risque de production de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone.

6. Mesures en cas de déversements accidentels

Arrêter la fuite si l'opération est sans danger et enlever les contenants de la zone de déversement. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés (voir la section 8). Ramasser le produit avec un matériau absorbant inerte et le déposer dans un contenant étiqueté approprié pour la mise au rebut. Se reporter à la section 13 pour des conseils d'élimination du produit.

7. Manipulation et entreposage

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards d'aérosol. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Éviter de contaminer la nourriture. Utiliser ce produit dans un endroit bien aéré, dans des contenants fermés. Utiliser conformément aux directives de l'étiquette.

Entreposer à température ambiante. Garder les contenants fermés.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition

Produit chimique	Limite d'exposition
Glutaraldéhyde	Plafond de 0,05 ppm ACGIH TLV (SEN) en Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, île-du-Prince-Édouard, Saskatchewan 0,5 ppm (aérosol inhalable) en Ontario Plafond de 0,1 ppm au Québec Plafond de 0,2 ppm dans les Territoires-du-Nord-Ouest 0,25 mg/m ³ TWA Yukon

Ventilation : Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Protection des voies respiratoires : aucune protection des voies respiratoires dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation adéquate. Lorsqu'il existe un risque de dépasser la limite, il est conseillé d'utiliser un respirateur doté d'une cartouche contre les vapeurs approuvé par le NIOSH. La sélection de l'équipement dépend du type et de la concentration du contaminant. Le sélectionner conformément à la norme 29 CFR 1910.134 et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Gants : il est recommandé de porter des gants de protection, par exemple en caoutchouc butyle ou nitrile.

Protection des yeux : lunettes de sécurité recommandées.

Autre équipement de protection/vêtements : Porter des vêtements de protection au besoin pour éviter le contact avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence et odeur : liquide transparent et incolore à l'odeur fruitée.

Point d'ébullition :	100 °C (212 °F)	Gravité spécifique :	1.004
Solubilité dans l'eau :	soluble	pH :	3,2 à 4,3 non activé, 6,5 à 8,5 activé
Pression de vapeur :	0,3 mmHg à 20 °C (glutaraldéhyde)	Densité de vapeur :	1,1 (glutaraldéhyde)
Volatile % :	100%	Point de fusion / de congélation :	non déterminé
Coefficient de répartition eau/huile :	non déterminé		
Point d'éclair :	aucun	Limites d'inflammabilité :	aucun

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : stable

Conditions à éviter : éviter les températures supérieures à 100 °C. Ne pas permettre une évaporation trop importante.

Incompatibilité : acides, bases et agents oxydants concentrés.

Produits de décomposition dangereux : la décomposition thermique de ce produit émettra du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

Risque de polymérisation : inexistant.

11. Renseignements toxicologiques

Effets potentiels sur la santé :

Risques aigus :

Inhalation : les vapeurs peuvent causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. L'inhalation répétée de vapeurs de glutaraldéhyde peut provoquer les symptômes de l'asthme chez certaines personnes, notamment la toux, la respiration sifflante et la difficulté respiratoire.

Contact avec la peau : peut causer une irritation de la peau. On n'a observé aucun signe de toxicité lors d'une étude de toxicité par voie cutanée chez les lapins. Les effets, irritants lors d'une étude de l'irritation primaire chez les lapins, se sont inversés en 72 heures. Négatifs dans une étude de sensibilisation de la peau chez les cobayes.

Contact avec les yeux : cause une irritation grave et des dommages potentiels aux yeux. Corrosif dans une étude d'irritation des yeux chez les lapins.

Ingestion : ne pas avaler. En cas d'ingestion, peut irriter la bouche, la gorge et le tractus intestinal. L'ingestion de glutaraldéhyde peut avoir des effets sur le système nerveux, notamment la nausée, les étourdissements, les maux de tête et la somnolence.

Risques chroniques : aucun effet indésirable attendu d'après les données disponibles.

Affections médicales aggravées par l'exposition : aucun connu.

Potentiel carcinogène : aucun des composants n'est classé comme carcérigène ou carcérigène potentiel par le CIRC, le NTP, l'ACGIH ou l'OSHA.

Valeurs de toxicité aiguë pour MetriCide :

DL50 par voie orale chez le rat > 3 450 mg/kg

LD50 par voie dermique chez le lapin > >2 000 mg/kg

12. Renseignements écologiques

Ce produit a été classé toxique pour les milieux aquatiques.

Toxicité :

Glutaraldéhyde : CL50, tête-de-boule 10,8 mg/L/96 h; CE50 daphnia magna 0,69 mg/L/48 h; CE50 algue verte 2,64 mg/L/72 h.

Persistance et dégradabilité : le glutaraldéhyde est facilement biodégradable.



Potentiel de bioaccumulation : Glutaraldéhyde : log K_{ow} de -0,333, faible potentiel de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol : Glutaraldéhyde : supérieurement mobile dans le sol.

13. Élimination

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Se reporter à l'étiquette du produit des renseignements sur l'élimination.

14. Informations relatives au transport

Classification des risques selon le DOT (Department of Transportation) américain

Nom officiel d'expédition : non réglementé.

Nom technique : S. o.

Numéro ONU : S. o.

Classe de danger / groupe d'emballage : S. o.

Étiquettes exigées : S. o.

POLLUANTS MARINS DOT : ce produit ne contient aucun polluant marin au sens de la norme 49 CFR 171.8.

Classification du Code IMDG

Nom officiel d'expédition : non réglementé.

Numéro ONU : aucun

Classe de danger : aucun

Groupe d'emballage : aucun

Étiquettes exigées : aucun

plaques-étiquettes de danger exigées : aucun

Non classé comme polluant marin

Classification OACI de transport aérien

Nom officiel d'expédition : non réglementé.

Numéro d'identification : aucun

Classe de danger : aucun

Groupe d'emballage : aucun

Étiquettes exigées : aucun

TMD au Canada

Nom officiel d'expédition : non réglementé.

Nom technique : S. o.

Numéro ONU : aucun

Classe de danger / groupe d'emballage : aucun

Étiquettes exigées : aucun

15. Informations réglementaires

Classification des dangers de la SARA de l'EPA 311/312 : effet aigu sur la santé, effet à long terme

SARA 313 DE L'EPA : ce produit contient les produits chimiques suivants assujettis aux exigences de divulgation annuelle conformément à la SARA, titre III, section 313 (40 CFR 372) : aucun

Protection de l'ozone stratosphérique : ce produit n'est pas connu pour contenir des substances destructrices d'ozone ni avoir été fabriquée à l'aide de telles substances, telles que décrites dans la norme 40 CFR, Partie 82, Annexe A à la Sous-partie A.

SECTION 103 DE LA CERCLA : ce produit ne fait pas l'objet des exigences de déclaration de la CERCLA. De nombreux États se sont dotés d'exigences de déclaration plus strictes. Signalement des déversements selon les règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Inventaire de TSCA de l'EPA : tous les composants de cette substance sont mentionnés sur la liste de l'inventaire des substances chimiques de la Toxic Substances Control Act (TSCA) Chemical Substances Inventory ou sont exemptés.

Réglementation canadienne

Inventaire chimique de la LCPE : tous les composants de ce produit sont listés dans la LIS ou exemptés.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP) : ce produit contient les substances chimiques suivantes sujettes aux exigences de déclaration annuelle de rejets de l'INRP : Methanol 0,03 %

Classification SIMDUT : Catégorie D-2-A

Ce produit a été classé en conformité avec les critères de risque de la *réglementation des produits contrôlés* et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par la *réglementation des produits contrôlés*.

16. Autres informations

Classement de la NFPA : Incendie : 0

Santé : 3

Instabilité : 0

Les informations et les recommandations ci-incluses proviennent de sources considérées comme exactes à la date de la préparation. Cependant, METREX^{MC} RESEARCH ne donne aucune garantie quant à l'exactitude ou la pertinence des recommandations, et n'assume aucune responsabilité concernant leur utilisation.